



Miribel, le 17 septembre 2024

Sandrine Fargier  
IEN de la circonscription de Miribel

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs,  
Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants,

Affaire suivie par :

Sandrine Fargier

Téléphone : 04.72.25.79.92

Courriel : ce.0011249c@ac-lyon.fr

**Inspection de Miribel**  
**224 rue du trève**  
**01700 Miribel**

## NOTE DE SERVICE N°2

### Note relative à la sieste à l'école maternelle

**Veillez à diffuser la présente note à l'ensemble des enseignants de la circonscription**

L'école maternelle est une école bienveillante qui tient compte du développement de l'enfant et de ses besoins.

Chaque enseignant détermine une organisation du temps adapté à l'âge des élèves et veille à l'alternance de moments plus ou moins exigeants au plan de l'implication corporelle et cognitive. La proposition et l'organisation d'une sieste ou d'un temps de repos doivent pouvoir répondre aux besoins physiologiques des jeunes enfants.

Pour cela quelques principes sont à retenir :

- La sieste **n'est pas obligatoire** et ne peut être imposée à tous les élèves.
- L'organisation de ce temps doit **respecter les besoins des enfants** (dormir, être au calme, s'isoler ponctuellement, se reposer, se détendre...), dans la pénombre (pas de noir total).
- La durée de la sieste ne peut pas être le même pour tous les élèves. Ils doivent donc pouvoir **rejoindre leur classe et leur enseignant dès qu'ils sont réveillés ou s'ils ne dorment pas.**
- Le temps de **repos ne doit pas excéder 20 minutes.** Un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes doit pouvoir retourner en classe.
- Pour les enfants qui déjeunent à la cantine, l'idéal serait qu'ils soient couchés sitôt après le repas (à travailler en concertation avec la collectivité territoriale).
- Ceux qui déjeunent à la maison sont couchés dès leur arrivée à l'école. Il est possible de les accueillir à l'école un peu plus tard après leur temps de repos à la maison.

- L'aménagement pédagogique doit prendre en compte la nécessité pour les élèves de participer à des activités à leur retour en classe. Ainsi, **l'enseignant qui décrochette avec d'autres élèves doit accueillir ses élèves et leur proposer une activité.**
- Le besoin de sommeil évolue durant l'année et **le temps de sommeil nocturne doit être celui qui prime.** Il est donc important d'évoquer les besoins de chaque enfant avec sa famille : les parents restant ceux qui connaissent le mieux leur enfant (principe de co-éducation).
- Eviter le temps de récréation après la sieste.

Je vous demande de veiller à mettre en œuvre ces principes au sein des écoles et je reste à votre disposition si vous rencontrez des difficultés ou si vous souhaitez travailler ce sujet avec l'équipe de circonscription.

Je vous engage à visiter le site du « collectif maternelle » pour plus d'informations à ce sujet :

<https://collectif-maternelle-01.blog.ac-lyon.fr/wordpress/>

Sandrine Fargier  
IEN de Miribel

